

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUME DROBIE

## Compte rendu du conseil communautaire du 15 février 2022 à Rosières

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean François, DUCROS Loïc, LASTELLA Carole, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER BASTIDE Jean Marc, LACOUR Gladie, ROUSTANG Yves, AUZAS Vincent, LAPORTE Jean Pierre, POUGET TIRION Dominique, DJIANN Nicole, BOISSIN Eric, MOZZATTI Albert, ALLANO Marie Claude, GIRES Christian, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, BALAZUC Christian, AUDIBERT François, PRAT Eric, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PRANDI Patrice, PIOLAT Didier, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : LACOUR Gladie (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de PLANET Olivier), LAPORTE Jean Pierre (pouvoir de CARRIER Martine), DEFFREIX Christophe (pouvoir de BERRES Thierry), POUGET TIRION Dominique (pouvoir de MARCHAL Yannick).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 36

Pouvoir : 5

Date de la convocation 9 février 2022

A été élu secrétaire : WALDSCHMIDT Pascal

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Le Président informe que les points "Urbanisme" de l'ordre du jour ne seront pas soumis à délibérations.

### Délégations du Président

Du 19 janvier au 15 février 2022

1 CDD de 3 mois pour le Relais d'Assistante Maternelle en attente de la stagiairisation en application de l'article 38 de la loi FPT de 1984

1 CDD de 3 ans (développement territorial : économie et urbanisme)

2 CEE à la Maison de l'enfance

Arrêté de délégation de signature à un chef de service

Arrêté de prescription de la modification simplifiée n°2 du PLUI

Installation d'un nouveau conseiller communautaire de St Mélanie : Didier PIOLAT

Modification de la composition du Bureau : Didier PIOLAT pour St Mélanie

## ADMINISTRATION GENERALE

### Procès-verbal du conseil communautaire du 19 janvier 2022

Avis favorable à l'unanimité

### Décisions du Président 2021

Avis favorable à l'unanimité

## FINANCES

### AFL : Garantie 2022

Avis favorable à l'unanimité

SDE07 : Groupement de commande Audit énergie

Avis favorable à l'unanimité

Titres restaurants : attribution du marché

Attribution à EDENRED

Avis favorable à l'unanimité

**ECONOMIE**

Construction du polinno à Chandolas

Arrêter le projet de construction du polinno à Chandolas et abandonner l'opération d'investissement

Déclarer « Sans suite » la consultation des lots 1,2,4 et 7

Conclure avec les entreprises titulaires des lots 3, 5, 6, 8 et 9 du marché de travaux, un avenant de résiliation amiable,

Résilier le marché de maîtrise d'œuvre et les marchés de prestations liées

Autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Avis favorable à la majorité des présents (Contre Jean François THIBON, Loïc DUCROS, Abstention Eric PRAT, Gladie LACOUR, Geneviève CHASTAGNIER, Brigitte PANTOUSTIER, Olivier PLANET, Nadine PIERRARD-TEYSSIER Nadine, François AUDIBERT, Michel TALAGRAND, Nathalie BELVA, Carole LASTELLA, Matthieu SALEL, Marie Hélène CHOTIN).

Requalification du collège à Joyeuse en pôle de services : demande d'accompagnement de l'ANCT pour une étude de programmation

Avis favorable à la majorité des présents (abstention Jean François THIBON, Loïc DUCROS)

Aménagement du polinno à Joyeuse : Demandes de subvention (maîtrise d'œuvre et travaux)

Avis favorable à la majorité des présents (abstention Jean François THIBON, Loïc DUCROS, Eric PRAT)

Itinérance du Fablab et musée numérique : Demande de subvention DETR 2022

Avis favorable à l'unanimité

Aménagement de la ZA du Varlet : Demande de subvention DETR 2022

Avis favorable à l'unanimité

Dossier de demande d'aide aux commerçants/artisans avec point de vente : Charcuterie Carrés II

Avis favorable à l'unanimité

**VOIRIE**

Déclaration d'intérêt communautaire de l'allée Marcel Violet à Joyeuse

Avis favorable à l'unanimité

Etude de maîtrise d'œuvre du projet de voie douce entre Lablachère et Joyeuse : Demande de subvention DETR 2022

Avis favorable à l'unanimité

Aménagement de la voie douce à Joyeuse : Travaux, entreprises, budget et calendrier information

Le Président informe les entreprises qui vont faire les travaux sont pour le terrassement et enrobé est l'entreprise COLAS pour un montant 57 779 € HT, éléments de protection l'entreprise AXIMUM 45 905 € HT, carrefour et l'allée Marcel VIOLET (collège) entreprise SATP 26 049.75 € HT, signalétique entreprise JKD 6 044 € HT.

**BIODIVERSITE**

Motion pour le maintien des financements européens pour Natura 2000 :

Avis favorable à l'unanimité

**SPORT**

Règlement intérieur de la salle multisports

Avis favorable à l'unanimité

Convention d'utilisation de la salle multisports par le collège

Avis favorable à l'unanimité

Fait à Joyeuse, le 16 février 2022  
Christophe DEFFREIX  
Président

